

La classe de seconde.

Dans l'académie de Lille, l'orientation des élèves de 3ème vers une 2nde Générale et Technologique (2GT) est en recul ; le choix d'une option technologique industrielle en fin de 3ème diminue, entraînant un affaiblissement des séries technologiques correspondantes ; plus largement, le fonctionnement actuel de la classe de 2^{nde} générale et technologique n'est pas satisfaisant.

Le Snes doit se saisir de cette question pour proposer des améliorations, sous peine de voir le gouvernement mettre en œuvre des réformes néfastes. En effet, les projets gouvernementaux pour l'école veulent renforcer et faire régner une logique de tri social : mise en place du Bac Pro en 3 ans, qui vient concurrencer les bacs STI et risque d'évincer de nombreux élèves des études ; volonté très claire de faire disparaître l'enseignement technologique long ; remise en cause des passerelles entre voies de formation ; diminution des horaires élèves et projet de fusions des séries ; construction d'un système fondé sur une architecture « apprentissage/professionnel/général »

Le Snes ne doit pas fonder ses propositions sur les pistes tracées par certains rapports officiels, mais bien produire une réflexion et des propositions syndicales autonomes. Nous réaffirmons notre volonté de démocratisation du système scolaire, fondé sur trois voies de formation d'égale dignité, participant chacune à la promotion sociale, notamment des élèves de classes populaires.

I - La classe de seconde est une année de formation qui doit assurer la transition entre le collège et le lycée d'enseignement général et technologique : elle doit être une véritable classe de détermination à part entière.

Les enseignements de la classe de seconde doivent contribuer à la construction d'une culture commune et permettre aux élèves de réfléchir à leur projet d'orientation à l'issue de cette année.

Nous devons nous interroger sur l'absence de certains champs disciplinaires dans **le tronc commun** alors qu'ils paraissent incontournables :

- La LV2 est déjà choisie à 96% par les élèves de 2GT : cet enseignement doit faire partie du tronc commun de 2GT, sans diminution

d'horaire, ce qui donne plus de possibilités de couplages d'enseignements de détermination.

- Au sein du lycée général, le tronc commun de la classe de 2GT contient toutes les disciplines des troncs communs des trois séries du bac... à l'exception des sciences économiques et sociales. Cette anomalie ne peut pas durer : les SES, discipline qui contribue à la compréhension du monde contemporain, doivent être intégrées dans le tronc commun de 2GT.

Le principe de la détermination peut se décliner de la manière suivante :

- Chaque élève doit pouvoir choisir, dans l'établissement de son secteur, parmi un grand nombre d'options (de détermination ou facultatives) qui pourront l'aider à construire son orientation. Aussi est-il inacceptable de n'ouvrir certains enseignements que dans un seul lycée d'un bassin afin de limiter les coûts. Ceci favorise les contournements d'établissements, remet en cause l'égal accès à l'éducation sur tout le territoire et sert d'alibi à la suppression des postes.

- ceci peut aussi favoriser un choix « par défaut » de l'établissement. d'autant plus que certaines familles « privilégient » la proximité géographique (phénomène culturel, manque d'informations ou problèmes financiers). En effet, cette classe fonctionne trop souvent comme une « pré-orientation » (les causes étant complexes : stratégies familiales, hiérarchies des disciplines et des séries, concentration de certains enseignements de détermination dans certains établissements, etc).

- On constate que la politique d'économie de l'offre de formation touche en priorité l'offre de LV, qu'il s'agisse des LV2 et des LV3. De plus en plus de bassins n'offrent qu'un choix très réduit de LV alors même que de nombreuses poursuites d'études requièrent la maîtrise d'une langue plus « rare ». Chaque lycée doit pouvoir proposer l'enseignement d'une LV en-dehors du trio dominant anglais, espagnol, allemand.

- Les enseignements de détermination doivent constituer des initiations (ou le prolongement de l'enseignement reçu en collège pour les langues anciennes) à une discipline ne faisant pas partie du tronc commun, mais leur suivi ne doit pas être indispensable pour pouvoir poursuivre dans une série donnée. Il est indispensable de créer des dispositifs permettant de ne pas pénaliser les élèves qui n'ont pas choisi un enseignement de détermination en seconde que l'on retrouve en première (par exemple, un enseignement « grands débutants » en 1ère à horaire renforcé...).

-Tout LEGT doit offrir au moins une option technologique tertiaire ou industrielle en son sein.

Les enseignements disciplinaires en seconde doivent être aussi un des lieux de l'apprentissage de l'autonomie (recherches documentaires au

CDI menées avec les enseignants documentalistes, organisation de son travail personnel...) : les situations d'apprentissage en groupe peuvent y contribuer ; les programmes doivent également être conçus dans cette optique.

Les dédoublements, les cours en groupes à taille réduite, sont un instrument efficace pour **faire face à l'hétérogénéité des classes et des élèves**.

Le rôle des CO-Psy, notamment en classe de 3ème, doit être rappelé avec force : ils sont les mieux placés pour informer et accompagner les élèves dans la construction de leur orientation. Les professeurs principaux ne peuvent en aucun cas se substituer à eux.

II - La classe de 2GT est un palier d'orientation vers une filière de la voie générale ou technologique.

Il faut repenser l'articulation entre tronc commun, enseignements de détermination et options facultatives.

- Le choix des options de détermination est essentiel pour les élèves. Les enseignements de détermination doivent être définis nationalement et dans le cadre d'un horaire hebdomadaire sur 36 semaines. Ils ne devront pas prendre la forme de découverte trimestrielle d'une multitude d'options qui ne seraient vues que superficiellement. Le saupoudrage ne peut pas tenir lieu de réelle découverte. Découpler le contenu de l'option de seconde et celui du cycle terminal permettra d'éviter les choix définitifs dès la rentrée de seconde.

- Chaque élève doit pouvoir choisir deux enseignements de détermination. Dans ce cas, aucun couplage d'option ne doit être exclu. Une meilleure information doit être donnée sur chacun d'eux et tout particulièrement sur les options technologiques. Il faut notamment rendre possible le couplage entre une option d'enseignement général et une option d'enseignement technologique.

Les réformes mises en place, par souci d'économie, visent à terme à un amoindrissement et même à une disparition de l'enseignement technologique long au profit d'un enseignement professionnel appauvri et de stages supposés répondre aux besoins immédiats de l'entreprise.

(cf Motion STI)

Mis en forme

Des questions à débattre :

- Quelles options technologiques, avec quels couplages, proposer en seconde pour faire découvrir les filières technologiques industrielles ?

Le SNES refuse le projet de fusion des enseignements ISP et ISI. Ces deux enseignements de détermination distincts permettent actuellement un choix élargi de poursuite d'études. Leur fusion entraînerait un affaiblissement de la formation des élèves et compromettrait leur poursuite d'études dans la voie technologique.

-MPI : quel bilan tirer de cette option et de sa place dans l'offre de formation ?

-Section européenne : elle apparaît comme une option en seconde alors qu'elle est un renforcement de l'enseignement en langue. Trop souvent, avec la complicité des établissements, elle devient un moyen pour les familles de se garantir d'être dans une « bonne classe ». Force est de constater aussi que le succès des sections euro s'explique parce qu'il permet aux élèves un horaire « décent » en LV. Un moyen de contourner cette dérive serait de renforcer l'horaire LV1 de seconde.

- Sections bi-bac : quels sont leurs fonctions et leurs objectifs de formation ?

(Faute de temps, le débat n'a pas pu être mené sur ces questions lors de la journée de congrès ; toutes les contributions sont les bienvenues pour permettre de faire avancer la réflexion collective du SNES.)

Mis en forme

Mis en forme

III - Les conditions de travail des élèves et des enseignants doivent être améliorées d'urgence en 2GT.

3.1 L'urgence est à la diminution des effectifs par classe.

La classe de seconde est celle où les effectifs par classe sont les plus surchargés, alors que c'est une classe charnière qui doit permettre à l'élève de s'épanouir. Ce problème d'effectifs pléthoriques explique sans doute en partie que le redoublement dans notre académie soit élevé à ce niveau. Pour faire diminuer ce taux de doublement, sans tomber dans une pure logique de flux, il est donc essentiel de réduire ce nombre d'élèves par classe pour le faire passer à 25 maximum.

3.2 Il faut se poser la question des enjeux de la constitution des classes (hétérogénéité, classes de niveau)

3.3 Il faut **plus de dédoublements et de dispositifs d'aide au travail** pour favoriser la réussite des élèves.

Les dédoublements sont aussi essentiels pour pouvoir être plus proche des besoins des élèves, pouvoir mettre un œuvre un vrai suivi individualisé institutionnalisé et pour chaque discipline. Ils doivent en conséquence figurer dans l'horaire obligatoire de la classe de seconde et être définis nationalement. Aucun « seuil de dédoublement » ne saurait empêcher cela, et le Snes dénonce les pratiques de l'administration qui

visent à rogner en permanence sur les moyens nécessaires à ces dédoublements.

En outre, les expérimentations qui visent à pratiquer des regroupements d'élèves n'ayant pas le même nombre d'années d'apprentissage (ex : groupes de compétences ...) sont à proscrire. Ils ne visent qu'à économiser des moyens d'enseignement au détriment des élèves.

3.4 La diminution des horaires en seconde ne répondrait pas aux besoins des élèves

On voudrait nous faire croire que les élèves ont parfois du mal à réussir parce qu'ils auraient trop d'heures de cours. Or, on observe que les élèves les plus en difficulté sont aussi ceux qui ont le moins d'option et qui ont un horaire minimal. Ce dont ils ont besoin ce n'est ni de la diminution du nombre d'enseignements, ni de celle de leurs horaires de cours afin de rester plus longtemps dans leur foyer où le travail n'est pas toujours possible mais de davantage de dispositifs qui permettent aux élèves de travailler et de progresser avec un suivi effectif et individualisé des professeurs.

3.5 L'enseignement doit se concevoir avec **un horaire hebdomadaire sur 36 semaines** ; il est inenvisageable de morceler les savoirs. En outre, ceci serait une grave menace pour les disciplines et les statuts.